

Communauté de communes

« Val de Boutonne »

32 avenue de Poitiers 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le 23 septembre à 20 heures 30, les délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes « Val de Boutonne » dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes Val de Boutonne 32 avenue de Poitiers 79170 Brioux sur Boutonne sous la présidence de Bernard GILLIER.

Date de convocation → 17 septembre 2015 Date d'affichage → 18 septembre 2015
Titulaires en exercice → 28
Titulaires présents → 19 Excusés → 4 Absents → 5
Suppléants présents → 8 Excusés → 1 Absents → 5
Nombre de votants → 21 Pouvoir → 0

Secrétaire de séance : Magali MIGAUD

Séance levée à 23 h 55

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS				
	DELEGUES	P	Ex	Abs	DELEGUES	P	Ex	Abs
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel		X		PAILLAUD Raymond			X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X			GUERINEAU François		X	
BRIOUX / BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X						
	PAGENEAU Liliane			X				
	LEVEQUE Alain	X						
	ANTELME Marie-Odile			X				
CHERIGNE	GABOREAU Bernard			X	MOREAU Olivier			X
CHIZE	BARRE Daniel	X						
	CHAMARRE Eric	X						
	MOUNOURY Didier	X						
ENSIGNE	BELAUD Bernard			X	POMMIER Jean-Marie			X
LES FOSSES	JUIN Hubert	X						
	DENOËL Bertrand		X					
JUILLE	JOUANNET Paul	X			BOUTIN Jacqueline	X		
LUCHE SUR BRIOUX	RICHARD Yoann	X			COUTANT Christian			X
LUSSERAY	DURGAND François	X			CATHELINÉAU Frédéric			X
PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X		LEPINOUX Marie-Claude	X		
PERIGNE	GROLLEAU Jean-Michel	X						
	MIGAUD Magali	X						
	DUBREUIL Wilfrid	X						
SECONDIGNE / BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X						
	LEMELE Christian		X					
SELIGNE	DUPIN Jacques	X			BERTHON Marie-France	X		
VERNOUX / BOUTONNE	LONGEAU Daniel			X	MARTIN François	X		
LE VERT	MOULIN Philippe	X			BAUDRY Nicole	X		
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X			GUIBET Mireille	X		
VILLIERS EN BOIS	HUCTEAU Patrice	X			MALVAUD Gérard	X		
VILLIERS SUR CHIZE	GILLIER Bernard	X			VINCENT Sylviane	X		

M. le Président ouvre la séance à 20h40.

Mme Magali MIGAUD est désignée comme secrétaire de séance.

INTERVENTION

Présentation du Conseil Départemental sur l'avancement du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique et du Syndicat Mixte Ouvert en charge de la construction du réseau fibre optique

Le Conseil Départemental a souhaité faire une présentation aux élus du territoire sur l'avancement du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique avec notamment la présentation de la mise en œuvre du Syndicat Mixte Ouvert en charge de la construction du réseau fibre optique.

Cette présentation d'environ une heure fait suite au groupe de travail sur la rédaction des statuts du Syndicat Mixte Ouvert auquel les 13 EPCI ont participé.

Elle s'est déclinée sur deux temps :

1. présentation de l'état des lieux du travail de haut débit sur notre territoire (ADSL, WIMAX, Téléphonie mobile et Fibre)
2. présentation de la démarche de constitution du Syndicat Mixte ouvert en vue de construire le réseau fibre optique des Deux-Sèvres (objectif, cotisation, modalité d'adhésion, planning de mise en œuvre).

Etaient présents :

- René BAURUEL, Conseiller Départemental Autize Egray
- Christian BOULANGER, Directeur Général Adjoint
- Florian MORISSET, Directeur des Systèmes d'Information
- Laurence BERTON, Cabinet O'Malley

Ci-joint document de présentation.

DELIBERATIONS

1 – ERP « accessibilité » - Agenda d'Accessibilité Programmée

(Délibération n°2015.09.22-55)

Service administration générale

Rapporteur : Monsieur le Président, Bernard GILLIER

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

La loi du 11 février 2005 prévoyait un délai de 10 ans pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Afin de faire face au retard pris dans la mise en accessibilité, par de nombreux Maîtres d'Ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place, par voie d'Ordonnance N° 2014-1090 datée du 26 septembre 2014, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), permettant ainsi la possibilité de poursuivre les travaux de mise en accessibilité au-delà du 1er janvier 2015 en toute légalité.

L'AP'AP n'a pas fait l'objet d'un cahier des charges pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Considérant que l'Ad'AP doit être obligatoirement déposé avant le 27 septembre 2015, il est impératif de valider la programmation et les montants prévisionnels des travaux dans les meilleurs délais. Ces montants seront rajoutés aux budgets prévisionnels de chaque année.

La programmation proposée s'appuie sur le diagnostic « accessibilité » réalisé en mai 2013, par la société « Groupe optimétrie – accèsométrie » qui sera joint au dossier. Ce document permettra de transmettre les plans, les types et caractéristiques des bâtiments, les modalités de fonctionnement et les fiches techniques des travaux nécessaires.

Afin de s'assurer du respect des règles d'accessibilité depuis 2007, de veiller à bien solliciter toutes les autorisations administratives et attestation de conformité, de suivre et contrôler la réalisation des travaux, un assistant à maîtrise d'ouvrage peut être mandaté pour aider la collectivité à suivre ce projet.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte la programmation des travaux et des montants prévisionnels,
Charge le Président à présenter et à signer la demande de validation de l'agenda,
Autorise le Président à lancer un cahier des charges pour mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de ces travaux.

2 – Service « maintien à domicile » : Mise en place d'astreinte les week-ends et jours fériés

(Délibération n°2015.09.22-56)

Service action sociale

Rapporteur : Monsieur le Président, Bernard GILLIER

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Pour le bon fonctionnement du service « maintien à domicile », le Conseil Général nous demande de mettre en place des astreintes les week-ends et jours fériés afin d'assurer la continuité du service, (du vendredi 17h au lundi matin 8h).

L'astreinte se définit comme la période pendant laquelle l'agent sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être joignable par téléphone et être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration (article 2 du décret n°2005-542).

Le Comité Technique du 01 juin 2015 a émis un avis favorable pour les astreintes concernant le personnel administratif du service action sociale de la communauté de communes.

En outre, le comité a émis un avis défavorable pour les astreintes pour le personnel d'aides à domicile et suggère une étude de revalorisation salariale et de lister le personnel volontaire.

Les modalités de fonctionnement seraient les suivantes :

La période de l'astreinte pourra se dérouler du vendredi soir au lundi matin et les jours fériés.

L'astreinte sera indemnisée du vendredi soir au lundi matin soit :

- Sans intervention : 76 euros

- Avec intervention :

- Entre 18h et 22 h le vendredi et entre 7h et 22h le samedi : nombre d'heures de travail effectif majoré de 10 %
- Entre 22h et 7h, les dimanches et jours fériés : nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 %

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la mise en place des astreintes les week-ends et jours fériés pour le personnel administratif du service, (4 agents concernés),

Accepte la rémunération d'une indemnité astreinte proposée ci-dessus.

En parallèle, le conseil communautaire a pris acte qu'un nouveau schéma organisationnel des astreintes sera soumis lors d'un prochain comité technique dont l'objectif sera de mieux répartir cette charge de travail sur l'ensemble du personnel du service.

3 – Budget principal : décision modificative n°6
(délibération n°2015.09.22-57)

Service Financier
Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que les indemnités financières, suite au réaménagement de l'emprunt concernant la construction de la gendarmerie, n'ont pas été mandatées sur le bon article.

Il faut donc diminuer les crédits à l'article 627 d'un montant de 10.685,57 € et augmenter du même montant l'article 6688.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	10 685,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 685,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688 : Autres	0,00 €	10 685,57 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	10 685,57 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 685,57 €	10 685,57 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la décision modificative d'un montant de 10.685,57 €,

Autorise le Président à l'exécution de la présente décision, et à signer tous les documents nécessaires.

4 – Attribution de subventions : Associations d'intérêt communautaire
(Délibération n°2015.09.22-58)

Service Economique

Rapporteur : Madame la Vice-présidente, Marylène PICARD

Madame la Vice-présidente expose que la Commission Enfance Jeunesse Sports Loisirs propose d'attribuer les subventions suivantes pour les associations d'intérêt communautaire (secteur promotion) :

VIE ASSOCIATIVE VERSEMENT PARTICIPATION FINANCIERE CONTRAT D'OBJECTIFS	3ème versement saison 2014/2015 exercice 2015	1er versement saison 2015/2016 exercice 2015
Subs aux associations	6878,50	3000,00
Projet Educatif Local (PEL): Contrat Jeunesse et Sports (CJS)	3378,50	0,00
Amicale Sapeurs Pompiers: apprentissage du métier de sapeurs pompiers	550,00	Appel à projet en cours
Amicale Sapeurs Pompiers: initiation secourisme	en attente du bilan	
Atelier escalade	611,50	
CDC Val de Boutonne microsociété "ados"	850,00	
CDC Val de Boutonne "sports et loisirs en milieu rural"	575,00	
APIEE club connaître et protéger la nature	en attente du bilan	
Football: initiation des les écoles	292,00	
Tennis de table Périgné	500,00	
Associations d'intérêt communautaire	3500,00	3000,00
Secteur Formation "socle de référence" (formation des jeunes)	0,00	0,00
ACL Théâtre		Attente de dossier de candidature
HBC Val de Boutonne		
Gym Volontaire		
Calinous		
Tennis club Brioux / Boutonne		
Atelier Escalade		
Tennis de table Périgné		
Val de Boutonne Football		
Secteur Promotion : Niveau national et régional	3500,00	3000,00
HBC Val de Boutonne	2000,00	2000,00
Tennis de table Périgné	1000,00	1000,00
Val de Boutonne Football	500,00	0,00

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le versement de ces subventions,

Accepte que Monsieur le Président se charge de l'exécution de la présente décision,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

5 – « maintien à domicile » : Livret d'accueil et enquête de satisfaction

(Délibération n°2015.09.22-59)

Service action sociale

Rapporteur : Monsieur le Président, Bernard GILLIER

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Suite à la rencontre qui a été organisée le 18 mars 2015 par le service « maintien à domicile » ayant pour objet de faire un point de situation sur le fonctionnement du SAAD, le Conseil Départemental a proposé de mettre en place un plan d'action visant à développer une démarche d'amélioration continue du service et de la qualité des prestations proposées aux usagers.

Ceci contribue à mettre en place des outils de la loi du 2 janvier 2002 (livret d'accueil, contrat individuel d'intervention, règlement de fonctionnement, enquête de satisfaction) indispensable pour la bonne marche du service, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Dans un premier temps, il est soumis à cette instance, le contrat individuel de prise en charge auprès des bénéficiaires, le livret d'accueil et un formulaire d'enquête de satisfaction.

A titre indicatif, le règlement de fonctionnement, le règlement intérieur, notamment, seront présentés au prochain Comité Technique avant validation du conseil communautaire.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la diffusion du livret d'accueil et de l'enquête de satisfaction auprès des structures partenaires et des bénéficiaires.

Accepte la mise en place du contrat individuel de prise en charge auprès des bénéficiaires.

Questions Diverses :

➤ **Présentation de la situation financière de la Communauté de Communes Val de Boutonne.**

Monsieur le Président a présenté aux élus de l'intercommunalité, le rapport réalisé par la Direction Générale des Finances Publiques remis courant juillet 2015. Le Conseil Communautaire a pris acte de l'analyse.

➤ **Compte-rendu par le Président sur l'intervention du Secrétaire Général de la Préfecture au sujet de la loi NOTRe**

Monsieur le Président a présenté le rétro-planning concernant la réalisation et la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale. Au 31 décembre 2016, un arrêté définitif de périmètre devra être établi. La prise d'effet des arrêtés est prévue au 1^{er} janvier 2017. (rétro-planning ci-joint)

➤ **Remplacement du parquet du dôme**

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'avancer du dossier. Du 28 septembre au 1 octobre 2015, l'entreprise va réinstaller le parquet du Gymnase. La pose d'une résine - prévue pour décembre 2015 - sera financée entièrement par l'entreprise. L'entreprise PCV doit transmettre un courrier officiel précisant les dates d'intervention.

➤ **Affaire JL ISRAEL – Droits d'auteur : proposition à l'amiable de la partie adverse**

Madame POTTIER, Responsable des Affaires Générales, expose la situation juridique de ce dossier et les risques éventuellement encourus. L'assemblée prend acte et donne un avis favorable pour accepter la négociation de 7 070 euros HT pour les droits d'auteur. En parallèle, un contrat de cession totale des droits d'auteur doit être rédigé afin de s'assurer que les outils de communication sont cédés à la Communauté de Communes Val de Boutonne.

➤ **Projet Snack Chizé**

Monsieur Daniel BARRE, Maire de Chizé, expose son projet de Snack dont l'objectif est de redynamiser sa commune. Il indique le coût du projet et les éventuelles subventions envisagées. L'assemblée prend acte des informations et valide de poursuivre ce projet.

➤ **Présentation du projet de réalisation d'un agenda de poche**

Il est exposé que deux sociétés ont pris contact avec la Communauté de Communes afin de proposer leurs services. L'objectif étant de réaliser un agenda de poche pour 2016. La Communauté de Communes confierait la régie publicitaire, la création, la mise en page ainsi que l'impression. (3 000 exemplaires pour usagers, élus, fonctionnaires)

Cet outil serait financé intégralement par la commercialisation d'emplacements publicitaires réservés sur celui-ci.

L'assemblée accepte cette proposition et décide de lancer une mise en concurrence pour ce projet d'agenda.

➤ **Vacance de poste - financier**

Monsieur le Président indique qu'un recrutement est en cours sur le poste de financier afin de remplacer l'agent partant au 15 novembre 2015. Compte-tenu de l'urgence du poste et après conseil du Centre de gestion, la délibération de création de poste ou modification sera effectuée après la session de recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 00h30.

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Bernard GILLIER

La secrétaire de séance
Magali MIGAUD